

DÉLIBÉRATION N° 2016-20 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Budget rectificatif n°2 de l'année 2016

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 de l'année 2016.

Article 2

Le tableau des autorisations d'emplois de l'année 2016 s'établit comme suit :

<i>(vacataires inclus)</i>	Sous plafond	Hors plafond
Autorisations d'emplois en ETP au 31 décembre 2016	2967	15
Autorisations d'emplois en ETPT 2016	3024	10

Article 3

Le tableau des autorisations budgétaires agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Dépenses			Recettes	
	AE	CP	CP	
Personnel	205 330 000	205 330 000	211 639 763	SCSP
Fonctionnement	37 517 342	36 651 681	33 664 260	Autres recettes
Investissement	7 646 016	9 092 697		
Total des dépenses	250 493 358	251 074 378	245 304 023	Total des recettes
Solde budgétaire			5 770 355	

Article 4

Le tableau d'équilibre financier agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Besoins		Financements	
Solde budgétaire	5 770 355		
Opérations pour le compte de tiers	3 105 463	3 105 463	Opérations pour le compte de tiers
Total des besoins			Total des financements
		5 770 355	Prélèvement sur la trésorerie

Article 5

Le compte de résultat prévisionnel agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Charges de personnel	205 900 000	SCSP après réserve	211 639 763
Autres charges de fonctionnement	37 204 371	Autres ressources	34 058 143
		Reprises sur provisions	227 000
Dotation aux amortissements (biens acquis par le Cerema)	3 977 000		
Dotation aux amortissements (biens transférés par l'État)	7 000 000	Reprises de financements rattachés à des actifs	7 000 000
Total des charges	254 081 371	Total des produits	252 924 906
Résultat prévisionnel			1 156 465

Article 6

Le tableau de financement prévisionnel agrégé de l'année 2016 s'établit comme suit :

Emplois		Ressources	
Investissements	9 092 697	Capacité d'autofinancement	2 816 535
Total des emplois	9 092 697	Total des ressources	2 816 535
		Prélèvement sur le fonds de roulement	6 276 162

Article 7

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance à Paris, le 30 novembre 2016.

Le président du conseil d'administration



Gaël Perdriau